RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

C C Lyonnaise de Banque

CIC ST ETIENNE HOTEL DE VILLE
2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE 42000 ST ETIENNE
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC ST ETIENNE HOTEL DE VILLE 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE 42000 ST ETIENNE
déclare et atteste avoir reçu la somme de 500 €.
Mme Morgan PIAZZA, gérant de la société SARL 2 EM , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe SOCIETE EN FORMATION 8 RUE DE LA RICHELANDIERE 42100 ST ETIENNE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mme Morgan PIAZZA
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06 [redacted]

lu et approuvé

[redacted]
Hôtel de Ville
42007 ST ETIENNE Cedex